

Affiché le

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 mai 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de Nivigne et Suran s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bernard PRIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres votants 14

Date de Convocation : 15 mai 2025
Secrétaire de Séance : Monique VUILLARD

Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard PRIN, Olivier BERNARD PHILIBERT, Céline HELLERINGER, Nadine POLLET, Corinne BERNIGAUD, Jean Michel COCHET, Olivier ROUSSERO, Julien ROLLET, Stéphane MOREAU, Monique VUILLARD, Jean Paul ROCHON, Gérard VUILLOT

Absents excusés : Catherine FRANÇON (procuration à Corinne BERNIGAUD), Elisabeth BARBIER, Catherine MEDINA, Guillaume HUGUET, Virginie MEUZY (pouvoir à Nadine POLLET), Florence FANIZZI

Ordre du jour

- *Eclairage public – Optimisation – Passage LED – Proposition*
- *« Atelier de la Vicieux » – Rénovation - Demande de subvention*
- *Camping – Règlement – Intégration d'un tarif « visiteurs »*
- *Association « Cantine scolaire » – Subvention – Spectacle*
- *Fête nationale – Feu d'artifice du 13 Juillet – Devis*
- *Question Diverses*

Monsieur le maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de séance du 15 avril 2025 -
Approbation à l'unanimité

2025.05.20-01-

ECLAIRAGE PUBLIC OPTIMISATION

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COCHET Adjoint qui propose l'étude de trois scénarii faits par le SIEA dans le cadre de travaux de modernisation et d'optimisation de l'éclairage public.

Tableau de comparaison ci-joint pour débat

Le SIEA propose une inscription à un emprunt global dans le cadre de financement INTRACTING à un taux de 2% ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de retenir le scénario 3 concernant la rénovation de 46 points lumineux subventionnables, 38 points lumineux non subventionnables, et 102 points lumineux relampés pour un montant TTC de 34 993.52 € restant à charge de la commune ;

Décide de s'inscrire dans le cadre du financement global par le SIEA avec une annuité de 3308.97 € sur une période de 12 ans soit jusqu'en 2037

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal et feront l'objet d'une décision budgétaire modificative correspondant au montant du remboursement suivant tableau d'amortissement du SIEA ;

2025.05.20-02-

**ATELIERS DE LA VICIEUX - REFECTION DE TOITURES - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COCHET Adjoint

Rappel de l'historique des bâtiments et des projets antérieurs arrêtés suite à des problèmes techniques de structure.

La réfection s'impose suite à de nombreuses fuites en toiture

Une estimation de 48 000.00 € HT a été faite pour le désamiantage et le remplacement de la couverture en « Bac acier »

La commune pourrait prétendre à une aide du Conseil départemental de l'Ain dans le cadre du dispositif « équipements de proximité » du pacte de territoire 2024/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve le plan de financement ci-joint ;

Demande au maire de solliciter le co-financement du projet par le conseil Départemental de l'Ain dans le cadre dispositif « équipements de proximité » du pacte de territoire 2024/2026 ;
Autorise le Maire à signer tout document se rapportant au dossier ;

2025.05.20-03-

CAMPING MUNICIPAL – MODIFICATION DES TARIFS

Monsieur le maire rappelle le fonctionnement du camping municipal ainsi que les tarifs en vigueur.
Un tarif visiteur à la journée pourrait être mis en place pour des personnes extérieures venant voir les campeurs et utilisant donc les infrastructures du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
Décide d'instaurer un tarif visiteur pour les personnes majeures à 1.50 € la journée.
Dit que ce tarif entrera en vigueur immédiatement.

2025.05.20-04-

ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE – SUBVENTION REMBOURSEMENT SPECTACLE

Monsieur le maire rappelle le budget alloué à la commission culture de la commune ainsi que son mode de fonctionnement pour le paiement des spectacles récompensés « au chapeau » ;
L'association de la cantine scolaire a bénéficié d'un spectacle dans le cadre d'une de ses animations, il conviendrait donc de la dédommager pour les frais engagés pour cette prestation de 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
Décide de dédommager l'association de la cantine scolaire pour un montant de 500.00 € sous forme de subvention.
Autorise le maire à faire procéder au versement de la subvention

2025.05.20-05-

FETE DU 13 JUILLET – FEUX D'ARTIFICE

Monsieur le maire rappelle la fête du 13 juillet organisée par le comité d'animation de Chavannes sur Suran et la commune ;
Chaque année un budget est alloué pour un feu d'artifice.
Un devis de 2 000.00 € TTC proposé par la société France Feux est consacré à cet évènement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
Donne son accord pour le feu d'artifice du 13 juillet
Autorise le maire à signer le devis France Feux

QUESTIONS DIVERSES

- Achat de la parcelle AD 108 effectué.
- Projet d'ouverture d'une crèche (12 ou 18 places) courant 2028. Coût de fonctionnement réparti à hauteur de 70% sur 12 communes et 30% sur GBA.
- Soutien moral à l'Association Valmont, notamment pour son projet « grandir en milieu rural ».

Prochain Conseil municipal 24 ou 25 juin 2025

Séance levée à 22 heures 30

Secrétaire de Séance

Le Maire

Monique VUILLARD

Bernard PRIN